

Le Service déchets vous informe

**Coûts et recettes
Bilan 2021
Contexte**

**Optimisation
de la collecte**

**Facturation des
professionnels
en déchèterie**



Maison du Territoire
La Mèretière

7 rue de la Tuilerie
05400 VEYNES

Renseignements 04 92 58 02 42 ~ accueil@ccbd.fr

**TRI
S
INFOS**

COÛTS ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2021)

Les coûts : 1 767 935 €

Les recettes : 1 973 959 €

COMMUNICATION ET PRÉVENTION :

Actions de sensibilisations, réalisation, impressions et distribution de documents

24 088 €

CHARGES FONCTIONNELLES : 149 939 €

eau, électricité, téléphone, location

COLLECTE :

achat, entretien des bacs colonnes, carburants, véhicules, personnel

836 792 €

TRANSPORT :

acheminement des déchets vers les centres de traitement

106 165 €

TRAITEMENT DES DÉCHETS : 650 950 €

tri des déchets, enfouissement ordures ménagères, traitement des déchets de déchèterie

VENTE DE MATÉRIAUX: 44 443 €

aux filères de recyclage (acier, papier, verre ...)

SOUTIENS PAR LES ÉCO ORGANISMES : 80 792 €

pour l'amélioration ou le maintien des performances de tri

AUTRES RECETTES : 450 €

vente de composteurs ...

RECETTES FISCALES : 1 848 274 €

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Les acquisitions de véhicules ou gros matériels ne sont pas comptabilisées ici (amortissements / investissements)

TONNAGES 2021

La CCBD a géré la collecte, le transport et le traitement de :

ORDURES MÉNAGÈRES

1 713.44 tonnes



EMBALLAGES MÉNAGERS

201.47 tonnes

PAPIER

162.82 tonnes

VERRE

471.7 tonnes



DÉCHÈTERIES

1 505.70 tonnes



CONTEXTE ACTUEL

- **Hausse de la TGAP** : taxe générale des activités polluantes que la CCBD doit verser à l'État pour chaque tonne enfouie. Elle est passée de **25 € en 2021 à 45 € en 2022 et passera à 65 € en 2025.**
- **Hausse des coûts de traitement** des ordures ménagères. La CCBD paye **115 € par tonne enfouie** sur le site du Beynon, géré par Veolia
- **Hausse de l'énergie et des carburants**
- **Baisse des recettes** de la vente des matériaux liée au ralentissement de l'économie mondiale en raison de la pandémie.



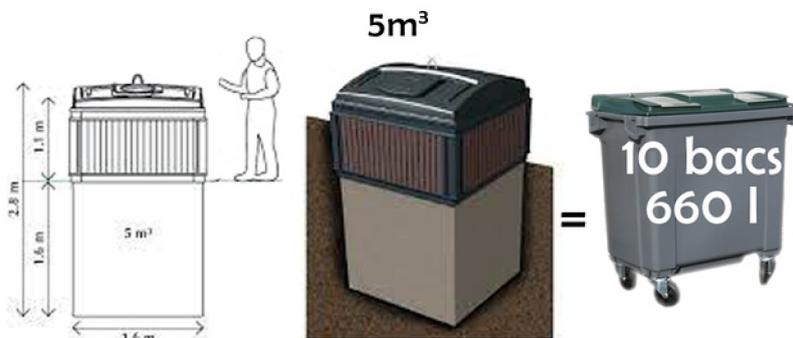
OPTIMISATION DE LA COLLECTE DES DÉCHETS

Les élus ont adopté et voté une nouvelle organisation de la gestion des déchets : les regroupements des contenants pour tous les déchets en point d'apports volontaires et en semi enterrés sur tout le territoire de la CCBD (plus de bacs à roulette).

Semi-enterrés ?

Contenance : 3m³ pour le verre et 5m³ pour les emballages ménagers, le papier et les ordures ménagères.

- moins de nuisances sonores (cuves insonorisées), de risque de renversement et d'événements par les animaux
- intégration paysagère : 1/3 du volume visible
- moins d'odeurs car la température en sous sol est stable



Objectifs :

- optimiser la collecte
- maîtriser les coûts de collecte : entretien véhicules, carburants
- meilleures conditions de sécurité et de travail du personnel : pénibilité, manutention
- limiter les pollutions

Point complet avec les 4 flux :
 ordures ménagères papier
 emballages ménagers verre

**Tout au même endroit
 pour inciter au tri
 et faciliter le geste !**



Choix des emplacements :

Les agents de la CCBD ont proposé aux équipes municipales des implantations selon les critères :

- habitudes de vie et déplacements
- densité de la population
- terrain public ou privé
- accessibilité
- respect du règlement de collecte

La validation des projets est en cours dans les communes.



Répartition de l'opération :



Contenants = CCBD



Travaux = Mairies

Les consignes de tri et de dépôts sont inchangées :
 les ordures ménagères sont à jeter dans un **sac hermétiquement fermé**



le tri sélectif **en vrac sans sac** et les emballages ne doivent **pas imbriqués**



POURQUOI LA FACTURATION EN DÉCHÈTERIE POUR LES PROFESSIONNELS ?



Déséquilibre financier : les coûts de la collecte, du traitement et de l'élimination de tous les déchets, y compris les déchets professionnels, sont actuellement supportés par tous les habitants.



Cadre réglementaire :

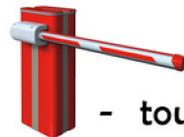
- **Tout producteur ou détenteur d'un déchet est responsable de ce déchet** : c'est-à-dire qu'il est tenu d'en assurer ou d'en faire assurer la gestion jusqu'à l'élimination ou la valorisation finale du déchet.
- La collecte et le traitement des déchets est une **obligation légale pour la collectivité uniquement pour les déchets des ménages** ; pour ceux des professionnels la compétence est facultative.
- Obligation depuis 2016, pour les **professionnels de trier à la source 5 types de déchets** : les verres, les métaux, les papiers et les cartons, les plastiques, les bois et 7 en 2025.



Les tarifs :

TYPE DE VÉHICULE	TARIFS POUR LES ENTREPRISES DE LA CCBD PAR PASSAGE	TARIFS POUR LES ENTREPRISES EXTÉRIEURES À DE LA CCBD PAR PASSAGE
	30 €	50 €
	50 €	70 €
 sans remorque	70 €	100 €
+ DE 3.5 TONNES		

DERNIÈRE DÉCHÈTERIE DU DÉPARTEMENT A ÊTRE GRATUITE POUR LES PROFESSIONNELS



Pourquoi au passage ?

- toutes les déchèteries ne sont pas équipées de pont bascule
- l'évaluation au volume dépend du regard de chacun et reste approximatif
- pour limiter les polémiques et pressions éventuels entre collectivité/usagers

GRATUIT POUR :

- les particuliers du territoire
- les associations, les communes
- les dépôts de cartons

**LIBRE AUX PROFESSIONNELS D'UTILISER
LES SERVICES DE LA CCBD
OU DE FAIRE APPEL À UN PRESTATAIRE
PRIVÉ.**

Agir sur sa facture

- réduire les déchets à la source, lors de l'achat
- organiser son tri en amont
- optimiser et limiter ses déplacements en déchèterie
- se renseigner auprès des fournisseurs pour la reprise des déchets

